

Pétitions

L'ASSURANCE-CHÔMAGE—LA DÉDUCTION DES REVENUS DE PENSION

M. Neil Young (Beaches): J'ai une autre pétition qui porte maintenant sur l'assurance-chômage et les pensions. Elle est signée par des particuliers de la région de Hamilton-Beamsville qui demandent au Parlement d'examiner le projet du gouvernement de déduire le revenu de pension des prestations d'assurance-chômage, et de faire en sorte que ces retraités, qui ont consacré de nombreuses années de leur vie à servir leur pays, soient traités avec justice.

ON DEMANDE LE RÉTABLISSEMENT DE LA PLEINE INDEXATION DES ALLOCATIONS FAMILIALES ET L'ANNULATION DES HAUSSES D'IMPÔT

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur le Président, j'ai un certain nombre de pétitions à présenter. La première provient de localités de ma circonscription, dont Nokomis, Dafoe, Wynyard, Englefeld, Watson et Jansen. Les signataires demandent à la Chambre de rétablir la pleine indexation des allocations familiales universelles et d'annuler les hausses de taxes injustes qu'ils ont mentionnées.

J'en ai d'autres en provenance du Nouveau-Brunswick qui signalent que les réductions successives des prestations pour enfants qui atteindront \$600 millions en 1990, lesquelles s'ajoutent à la surtaxe de vente, à la surtaxe d'accise et aux fortes hausses d'impôt, sont des mesures injustes qui pèsent très lourd sur les ménages à moyen et faible revenu. Ils demandent donc à la Chambre de rétablir la pleine indexation des allocations familiales universelles et d'annuler les hausses de taxes injustes. J'ai des pétitions semblables en provenance de la Colombie-Britannique, de la Nouvelle-Écosse et du Québec.

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, j'ai à présenter deux versions d'une même pétition venant respectivement de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique et visant à attirer l'attention du gouvernement sur la situation très pénible qu'il fait aux familles canadiennes avec son budget et sa décision de désindexer les allocations familiales. Les pétitionnaires demandent au gouvernement de rétablir la pleine indexation des allocations familiales universelles et d'annuler un certain nombre de hausses injustes d'impôt prévues dans le dernier budget.

L'ASSURANCE-CHÔMAGE—LA DÉDUCTION DES REVENUS DE PENSION

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, je voudrais présenter une autre pétition de la part d'un certain nombre de Canadiens qui demandent que tous les travailleurs à la retraite touchent des prestations d'assurance-chômage sans préjudice de leurs prestations de retraite. Autrement dit, ils contestent la mesure qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier.

LA PLEINE INDEXATION DES ALLOCATIONS FAMILIALES

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, j'ai le devoir et le privilège de présenter des pétitions concernant deux sujets distincts, dont la désindexation projetée des allocations familiales. Les pétitions sont signées par des Canadiens du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de la

Colombie-Britannique et du Québec. Les pétitionnaires demandent au Parlement de retirer le projet de loi dont il est présentement saisi et qui aura pour effet d'aggraver la situation des familles avec enfants et en particulier celle des femmes chefs de familles monoparentales. La désindexation revient en fait à une hausse d'impôt injuste et intolérable compte tenu des milliards de dollars dont on fait cadeau aux fortunés du Canada.

L'ASSURANCE-CHÔMAGE—LA DÉDUCTION DES REVENUS DE PENSION

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, l'autre pétition que j'ai est signée par des gens de Hamilton, en Ontario, qui demandent au Parlement d'annuler la modification apportée au programme d'assurance-chômage en vertu de laquelle le revenu de pension compte comme revenu gagné aux fins du calcul des prestations d'assurance-chômage.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

ADOPTION DU RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DES COMPTES PUBLICS

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, des consultations ont eu lieu entre les leaders parlementaires. Vous allez constater que l'on consent à l'unanimité à recevoir la motion suivante et à l'adopter, sans débat.

Que le 9^e rapport du comité permanent des comptes publics, présenté à la Chambre le mardi 17 décembre 1985, soit adopté.

M. le Président: Consent-on à l'unanimité à la présentation de cette motion?

M. Gauthier: Monsieur le Président, je suis désolé. Puis-je avoir trente secondes pour vérifier ce qu'il en est de cette question avant de donner mon consentement, étant donné que le leader parlementaire est absent?

M. le Président: Je suppose que la consultation de trente secondes est maintenant terminée. Puisque la Chambre consent à l'unanimité à ce qu'elle soit présentée, la motion est-elle adoptée?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

LA RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AU RAPPORT DU SOUS-COMITÉ SUR LES DROITS À L'ÉGALITÉ

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, cette motion qui fait aussi l'unanimité concerne le délai qui est accordé au gouvernement pour répondre au rapport du sous-comité sur les droits à l'égalité, du comité permanent de la justice et des questions juridiques. J'en explique d'avance la raison d'être. Comme la Chambre sera en congé de mi-trimestre dans la semaine du 17 février, les leaders parlementaires acceptent de donner au gouvernement jusqu'à la semaine suivant ce congé pour présenter sa réponse. Vous pourrez constater que l'on est d'accord pour adopter cette motion sans débat, avec le consentement unanime.